

Ecole primaire du centre

2 rue Louise de Savoie

01 160 Pont d'Ain

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE**

**du 24 / 06 / 2021**



<b>MEMBRE DE DROIT SANS PARTICIPATION AU VOTE</b>			<b>Représentant</b>
<b>Inspecteur de l'éducation nationale :</b>			
<b>MEMBRES VOTANTS</b>			
<b>NOM</b>	<b>Présent</b>	<b>Excusé</b>	<b>Représentant</b>
<b>Directeur de l'école - Président : Nathalie Riffault</b>	X		
Maire : M Jeandemange	X		
Conseiller municipal : M DUZ	X		
<b>ENSEIGNANTS DE L'ECOLE</b>			
Audrey Timar		X	
Laëtitia Boillot	X		
Emeline Maiérus	X		
Julie Zanolin	X		
Muriel Saint-Pierre	X		
Maxellende Scalbert		X	
Patricia Dalloz	X		
Karen Froment		X	
Sandrine Pomi	X		
Camille Suarez	X		
Elodie Gagnard	X		
Charline Boizet	X		
Thi kim Chi N'guven		X	
<b>REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES</b>			<b>Suppléants assurant un remplacement</b>
Mast Jean-Yves		X	
Gonthier Olivier	X		
Henry Varey Caroline	X		
Baudrat Amandine	X		
Maturel Marilynne	X		
Chevalier Olivia		X	
<b>VOIX CONSULTATIVE</b>			
<b>RASED :</b>			
<b>Médecin scolaire :</b>			
<b>Infirmier(e) scolaire :</b>			
<b>Assistante sociale :</b>			
<b>Représentant périscolaire :</b>			
<b>D.D.E.N.</b>			
<b>AESH Llittéras Veronique</b>			

Procès-verbal établi le 24/06/2021

Le président, directeur de l'école

Nom : Nathalie Riffault

Date : 24 JUIN 2021

Heure de début : 17h30

**Ordre du jour :**

Les travaux et subventions

Les effectifs pour l'année prochaine et l'organisation des classes

Les incivilités à l'école

Point cantine

Le règlement intérieur

**Rappel du rôle du conseil d'école;**

**Nous aborderons, échangerons autour des problématiques de l'école dans le but d'en améliorer le quotidien de chacun au sein de l'établissement scolaire.**

**Ce n'est pas le lieu des règlements de discordes entre membres ou au niveau de la vie pondinoise externe à l'école.**

**1- Travaux et subvention**

La mise à disposition de la salle des fêtes qui est actée depuis des années pour pallier au manque d'infrastructures pour les classes élémentaires. Cette fin d'année, cette mise à disposition s'avèrent être devenue aléatoire du fait de la pandémie. En effet, Monsieur le maire explique que la salle des fêtes est la seule grande salle permettant de recevoir les réunions en permettant la distanciation.

Panneau de basket toujours installé et pas aux normes suite à la commission de sécurité de janvier 2019, ils seront retirés cet été mais pas remplacés car leur mise en conformité est trop complexe du fait d'une cour placée à flanc de colline

**Nos demandes pour l'année 2021 déjà faites:**

- Un budget de 55 € par élève pour les fournitures scolaires
- Piscine : 7000€ afin de permettre à chaque élève de bénéficier de 2 cycles piscine dans sa scolarité en élémentaire tel que cela est préconisé par l'inspection académique. L'école de Pont d'Ain est une des rares de la circonscription dont les élèves n'ont qu'un cycle de 10 séances sur leur scolarité.
- Aide au financement des activités culturelles : 1760€
- Une nouvelle armoire de rangement pour la classe de CP/CE1 (435,61€) a été commandée
- Un tableau triptyque classe CE2/CM1 est installé

**Ce qui sera fait durant les vacances d'été :**

- Achats de 7 ordinateurs portables (une aide de l'état a été alloué à la mairie pour cet équipement)
- Achats de dictionnaires offerts pour les CE2
- Changement des fenêtres et volets du bureau de direction
- La fixation des vidéoprojecteurs au plafond, dans les classes
- Installations de rideaux dans 3 classes de l'ancien bâtiment
- Rénovation du mur des WC de la cour
- Portillon d'accès à l'école, déchiqueté par la rouille devenu dangereux
- Evacuation du matériel ancien et obsolète stockés dans le cagibi de la classe de Mme Suarez afin de rendre ce lieu sécurisé et exploitable
- Réparation des escaliers extérieurs
- WC des maternelles ; chambranle de porte pourri, mur boursoufflé par l'humidité

### **Nous demandons :**

- Internet dans toutes les classes, et dans la salle informatique de manière stable. Mise en place d'une vraie maintenance informatique pour la salle informatique (fonctionnement aléatoire)
- Changer le système de fermeture de l'armoire électrique afin qu'en cas de force majeure nous puissions couper l'électricité rapidement

Monsieur le maire prend note de nos demandes pour faire appels aux personnes compétentes dans chacun des domaines.

Pour le problème de l'armoire électrique, la mise en place d'un bouton poussoir pour un arrêt d'urgence semble la solution la plus adaptée.

Un protocole sera également mis en place en cas de coupure électrique constatée dans l'école en dehors des heures d'ouverture de la mairie.

### **2- Les effectifs pour l'année prochaine et l'organisation des classes**

Demande ATSEM en GS/CP afin de donner l'équité entre tous les élèves de GS pour appréhender les apprentissages. Actuellement monsieur le maire refuse d'ouvrir un poste d'ATSEM sur l'école du centre pour la classe de GS/CP, mais il propose d'ouvrir les discussions en début d'année prochaine.

Suite à une réunion avec la municipalité, l'inspectrice et une conseillère pédagogique, les représentants de parents d'élèves des 2 écoles de la commune et les 2 directrices, nous avons entendu les inquiétudes des familles concernant la mise en place de 2 classes de PS/MS/GS. Néanmoins c'est un projet d'organisation pédagogique dont nous sommes persuadés de l'impact positif sur les élèves.. Nous mettrons cette organisation en place avec un fonctionnement par cycle 1 en demi-journée et lors de certains temps d'apprentissages ciblés en plus de ces demi-journées.

Il est important que les familles saisissent l'importance d'un travail en cycle mais ne souhaitons pas les brusquer, nous auront donc une organisation évolutive afin de prendre le temps à chacun de le voir se construire ce nouveau mode d'organisation pédagogique

PS : 18      MS :11      GS : 43  
CP : 36      CE1 :42      CE2 : 35  
CM1 : 41      CM2 : 40

Répartition selon l'organisation suivante :

PS/MS :18+11

GS : 27

GS/CP : 16 +10

CP :26

CE1 : 26

CE1/CE2 : 8+ 18

CE1/CE2 : 8+17

CM1/CM2 : 13 + 14

CM1/CM2 :14 + 13

CM1/CM2 :14 + 13

### **3- Renouveaulement de la demande de dérogation sur les rythmes scolaires**

La loi indique que l'école doit fonctionner sur 9 demi-journées (4 jours et demi). Il a été accordé une dérogation pour les écoles qui le souhaitaient pour fonctionner sur 4 jours.

A Pont d'Ain, cette dérogation a été accordée en 2018. Elle devra donc être renouvelée pour la rentrée 2022. Les enseignants se positionnent déjà sur un maintien du fonctionnement sur 4 jours. La commune et les représentants de parents d'élèves devront à leur tour émettre un avis afin que la décision soit entérinée dès le premier conseil d'école en novembre 2021.

Les représentants de parents d'élèves se rapprocheront des familles de l'école dès la rentrée .

### **4- Point cantine**

De nouveau, les élèves reviennent avec l'impression qu'ils ne sont pas écoutés par le personnel et que les conflits ne sont pas réglés.

Certains personnels ont une attitude avec les élèves inadaptées qui met à mal toute forme d'autorité.

Le permis à point porte ses premiers fruits mais nous en mesurerons réellement l'impact au bout d'un an de mise en place à savoir en mars 2022.

### **5- Incivilités**

Une enseignante de la circonscription intervient chaque jeudi pour travailler avec les enfants de la classe de CE2/CM1 sur le climat scolaire : « les dilemmes moraux ».

**Lettre ouverte** : une lettre sera distribuée aux familles pour rappeler l'intérêt de rester en lien et de garder le même discours, enseignants et parents face aux « bêtises » des enfants afin de garantir un meilleur cadre d'apprentissage.

### **6- Règlement intérieur**

Joint ultérieurement pour que chacun en prenne connaissance.

Nous procédons au vote pour acceptation de ce règlement : 15 voix pour

Fin du conseil : 19h50